

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010 A 21 HEURES

Présents :

Mmes GOUTTE, BERNAUD et HERAUD
Mrs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, MARENDA, MICHEL, MIGLIORINI,
PONTACQ et RIVIERE

Absents :

Melle BODEI (excusée)
Mr GABORIT (pouvoir à Mr HILARION)

Secrétaire de séance :

Mr BOUSSARD

1. Nouvelles adresses : classement et dénomination des voies et places publiques; choix de l'entreprise pour la fourniture des plaques de noms de rues; numérotage des habitations; choix de l'entreprise pour la fourniture des plaques de numérotation

Madame le Maire adresse ses vifs remerciements à Messieurs BRILLAUD et HILARION pour l'important travail réalisé à ce jour sur ce dossier très difficile.

Monsieur BRILLAUD expose au Conseil l'état d'avancement du dossier. A ce jour, toutes les rues ont reçu une proposition de nom figurant dans un document déjà remis aux élus, lesquels noms ont été approuvés en groupe de travail. Des difficultés sont apparues sur 3 rues seulement. Le nom de "Rue de Maine-Gazin" n'a pas reçu l'adhésion des riverains concernés. Une enquête menée par Mr MARENDA auprès de ces riverains montre que 14 foyers sur 17 préfèrent le nom de "Route de la Métairie". Le Conseil accepte cette dernière dénomination à l'unanimité. Le nom de "Route de Monconseil" pose également problème pour plusieurs riverains, notamment eu égard à des noms de propriétés viticoles. La commission propose de le remplacer par "Route de Compostelle". Le Conseil accepte cette dénomination à la majorité. Monsieur RIVIERE s'abstient. Mademoiselle BERNAUD vote contre. Cette dernière estime qu'il faudrait consulter l'ensemble des riverains concernés. Elle s'engage à aller les voir et informera le Conseil en cas de rejet massif de cette proposition. Enfin, il est proposé au Conseil de redéfinir la longueur du "Chemin de la Lande" en le faisant débuter dès la "Route de Fallot" sur sa partie goudronnée et non plus, comme prévu initialement, au bas de « Lers ». Le Conseil accepte à l'unanimité.

Avec les modifications ci-dessus, le Conseil accepte, à l'unanimité l'engagement de la démarche de classement et de la dénomination des voies et places publiques. Il décide donc que les voies et places publiques de la commune seront classées et dénommées selon le tableau joint et le plan joint à compter du 1^{ER} Janvier 2011.

En suivant, Messieurs BRILLAUD et HILARION exposent au Conseil avoir consulté 12 entreprises pour obtenir des devis de confection et de pose des plaques de noms de rues et de numérotations des habitations. 7 entreprises ont répondu. Les prix vont de 13.806,49 € à 23.562,22 €. Les différentes propositions sont exposées au Conseil. Les plaques de noms de rues ont une dimension de 45 cm x 25 cm. Près de cent plaques sont nécessaires. Les 2/3 seront posées sur murs, le reste le sera sur des poteaux. Les inscriptions seront de couleur blanche sur fond vert. Les prix peuvent varier selon la présence ou non d'un logo sur les plaques.

Finalement, 2 modèles sont retenus par le Conseil. L'entreprise CVSI est la "moins-disante" en proposant des plaques "plates" pour un montant total de 13.806,49 €. L'entreprise SERI a fait une proposition d'un montant de 14.374,13 € mais elle prévoit, pour les plaques sur poteaux, des plaques plus épaisses avec des bords repliés. Après discussion et examen des modèles de plaques proposés, le choix est mis au vote. Madame

GOUTTE, Messieurs HILARION, BERNARD, GABORIT (pouvoir) et BOUSSARD se prononcent pour le modèle proposé par l'entreprise CVSI.

Mesdames BERNAUD, HERAUD, Messieurs MIGLIORINI, MAREDA, PONTACQ, ODIN, MICHEL et RIVIERE se prononcent pour le modèle proposé par l'entreprise SERI. Monsieur BRILLAUD s'abstient.

Le choix du modèle présenté par l'entreprise SERI est donc décidé par le Conseil à la majorité. Le Conseil, tout en rappelant que les frais de fourniture et de pose des plaques seront assurés par la Commune sur son budget communal, décide donc, à la majorité, de retenir l'entreprise SERI à PESSAC pour cette tâche pour un montant de 14.374,13 €. Une réunion aura lieu très prochainement pour retenir le graphisme exact de ces plaques. Concernant le numérotage des habitations, la démarche relève d'un arrêté de Madame le Maire. Le projet d'arrêté est présenté en Conseil, lequel ne formule aucune opposition. Il régit les grands principes de la numérotation. Monsieur BOUSSARD émet quelques réserves concernant la possibilité pour les habitants d'utiliser des plaques personnalisées (Article 5). Messieurs BRILLAUD et HILARION continuent leurs explications concernant les plaques de numérotation des habitations. Environ 500 plaques seront nécessaires au prix d'environ 5 € soit un montant total d'environ 2.500,00 € HT. Leur évaluation a été prise en compte dans les propositions de tarifs exposées ci-dessus, soit la somme de 14.374,13 € pour l'entreprise SERI, retenue par le Conseil.

Le Conseil décide donc, à l'unanimité, tout en rappelant que les frais de premier établissement du numérotage sont à la charge de la commune sur son budget communal, de retenir l'entreprise SERI pour la fourniture des plaques de numérotation selon les modalités ci-dessus.

Suite à ces délibérations, Monsieur BRILLAUD expose au Conseil le suivi de la procédure. Le calendrier doit être respecté et un second courrier sera prochainement remis aux habitants avec leur nouvelle adresse définitive, lequel courrier servira également à connaître le souhait des habitants concernant la pose des numéros sur les maisons.

La pose des plaques de rues devrait se faire en novembre et en décembre par l'entreprise retenue et celle des plaques de numérotation le sera par les particuliers ou par les Services Techniques pour les Plassacais qui le demanderont.

2. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur BERNARD soumet au vote du Conseil 2 décisions modificatives concernant le budget général et le budget assainissement. Sur le budget d'assainissement, le Conseil accepte, à l'unanimité, une modification concernant les dotations aux provisions. En effet, une dotation avait été décidée sans contrepartie. En conséquence, il est décidé une réduction sur crédits ouverts pour 29.263,00 € (chapitre 042) et une augmentation correspondante de la même somme en dotations aux amortissements (chapitre 68)

Concernant le budget communal, et pour faire suite à l'arrêté préfectoral concernant la remise en état de la décharge du Brouillon, le Conseil décide, à l'unanimité, une opération similaire, à savoir une réduction d'un montant de 20.000,00 € sur crédits ouverts (chapitre 042) et une augmentation correspondante de la même somme en dotation aux provisions (chapitre 68).

3. Amortissement des immobilisations

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que ce choix comptable avait été décidé par le Conseil, il y a plusieurs années, sur les conseils de Monsieur le Percepteur de Blaye. Cela consiste à provisionner une somme chaque année lors des investissements décidés par le Conseil sous la forme d'amortissement des immobilisations. Il s'avère que ce système finit par pénaliser la commune du fait de l'importance des montants concernés. Monsieur BERNARD propose au Conseil d'abandonner cette méthode budgétaire pour l'année 2010, ce qui devrait donner plus de liberté au budget communal pour l'année suivante.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas amortir les investissements qui seront prévus sur l'exercice 2010.

4. Boulangerie : modification du montant du loyer

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que Monsieur GAI a fait part de son souhait de voir diminuer le loyer, ses résultats n'étant pas suffisants à ce jour. Une simulation est présentée en Conseil. Il s'avère que la Commune rembourse un prêt jusqu'en 2014 pour un montant mensuel de 538 €. Le loyer a été augmenté chaque année selon les indices publiés par l'INSEE. Son montant est à ce jour de 709 € HT. Il a augmenté de manière sensiblement plus importante que l'inflation depuis le début du bail. La commune doit également supporter une somme d'environ 67 € par mois au titre de l'impôt foncier et d'environ 54 € par mois pour les divers frais d'entretien. Malgré cela, la commission "finances", qui a reçu Monsieur GAI, propose de ramener le montant du loyer à la somme de 550 € HT jusqu'à la fin de la première période triennale, soit jusqu'en mai 2012, date à laquelle le loyer sera ramené à 709 € sauf nouvel accord.

Le Conseil décide, à la majorité, de réduire, à compter du 1^{er} novembre 2010, le loyer de Monsieur GAI à la somme de 550 € HT sans augmentation jusqu'en mai 2012, date à laquelle le loyer reviendra à son montant actuel, sauf nouvel accord des parties. Mademoiselle BERNAUD s'abstient et ne veut pas commenter son vote malgré la demande de Madame le Maire. Monsieur BOUSSARD est chargé d'établir un avenant au bail commercial d'origine.

5. Acceptation de chèques

Après explications fournies par Monsieur BERNARD, le Conseil accepte, à l'unanimité, l'encaissement de 2 chèques, l'un d'un montant de 3.083,01 €, le second d'un montant de 3.492,78 € émanant de la Compagnie d'assurances SMACL en remboursement d'indemnités journalières pour un agent communal placé en congé maladie longue durée.

6. Rapport 2009 annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur HILARION présente au Conseil ce rapport émanant du Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais pour l'année 2009. Il apparaît notamment que la consommation moyenne par abonnement domestique est de 115 m³ par an contre 117 m³ en 2008. La facture d'un usager de 120 m³ est de 188,22 € au 1^{er} janvier 2010 contre 181,83 € au 1^{er} janvier 2009 soit une augmentation de 3,51 %. La qualité de l'eau est conforme à 100 % à la réglementation. Le rendement du réseau de distribution est légèrement moins bon que l'an dernier. Cela s'explique notamment par le fait que les importants travaux de rénovation entraînent en conséquence beaucoup plus de dégâts sur les parties de réseaux plus anciennes.

Le Conseil prend acte de ces éléments et approuve ce rapport sur l'eau potable pour l'année 2009 tout en formant le vœu que les augmentations de tarifs ne soient pas aussi importantes pour les années à venir.

7. Rapport 2009 sur le prix et la qualité du service du SPANC

Monsieur MICHEL présente cette question. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est assuré par la C.C.B., lequel service a été délégué à la SAUR. Ce service concerne désormais les 13 communes de la nouvelle C.C.B. La SAUR assure donc les contrôles sur les installations neuves et sur les installations déjà existantes. Monsieur MICHEL fournit au Conseil tous les détails sur les nombres de contrôles et les divers tarifs pratiqués. Pour les contrôles sur les installations neuves, le taux de satisfaction est de 100 %. En revanche, ce taux de satisfaction est seulement de 72 % pour les installations déjà existantes. Il y a donc environ 28 % de contrôles "insatisfaisants". Mais, à ce jour, aucune disposition n'est prévue pour contraindre les particuliers à se mettre en conformité. Le Conseil prend acte de ces éléments et approuve ce rapport sur le service du SPANC pour l'année 2009.

8. Lagunage : prestation avec l'auto-surveillance réglementaire

Madame le Maire rappelle au Conseil que la surveillance des eaux du lagunage est assurée par les services du Conseil Général dans le cadre de la mission SATESE. Cette mission a déjà été votée jusqu'en 2012. Il s'avère que, compte tenu de l'agrandissement du lagunage, un nouveau tarif doit être appliqué, à savoir 400 € par an pour l'ensemble de la prestation. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le nouveau tarif pour la mission SATESE confiée au Conseil Général, à savoir 400 € par an. Une nouvelle subvention est possible pour compenser cette augmentation.

9. Convention avec le S.I.A.R. pour études hydrauliques

Monsieur MIGLIORINI évoque la réalisation envisagée par le S.I.A.R. d'une étude hydraulique concernant les communes de ST GENES, ST MARTIN LACAUSSADE, BLAYE, CARS et PLASSAC afin d'essayer de résoudre les différents problèmes d'inondations rencontrés dans ces communes. Pour ce faire, une convention doit être formalisée entre le S.I.A.R. et ces 5 communes. Le montant de cette étude serait d'environ 20.000,00 € et la commune de PLASSAC y participerait à hauteur de 17 % du montant H.T., ce montant étant déterminé en fonction du linéaire et de la difficulté du travail à effectuer. Des subventions seront demandées par le S.I.A.R. pour la réalisation de cette étude. Le projet de convention est remis à chaque élu. Le Conseil accepte, à l'unanimité, la signature de cette convention avec le S.I.A.R, selon les modalités ci-dessus.

10. Demande d'hébergement de siège social d'une association

Madame le Maire expose au Conseil qu'une association a été créée dans la Commune. Celle-ci a pour nom l'A.P.A.C.C. "Association Plassacaise d'Assistance et de Conseil aux Citoyens" et a pour objet l'assistance et le conseil en matière de défense des droits et intérêts des contribuables et des citoyens. Une demande a été faite afin que le siège social de cette association soit établi à la Mairie de PLASSAC. Madame le Maire précise qu'elle n'est pas favorable à ce que cette association soit domiciliée en mairie, compte tenu de son objet social, une domiciliation à une autre adresse étant tout à fait possible. Elle fait lecture d'une lettre explicative sur cette question émanant des services de la Sous-préfecture. Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

Le Conseil, après débats, considérant que les objectifs de cette association sont incompatibles avec une domiciliation en mairie, se déclare, à la majorité, opposé à la demande d'hébergement de cette association à la mairie de PLASSAC. Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent. Il est bien entendu que cette association bénéficiera des mêmes droits que les autres associations de la commune, notamment sur le prêt éventuel de salles ou de matériels.

11. Questions diverses :

Travaux : les travaux de voirie, notamment « Route de Compostelle », débuteront mercredi prochain.

Local « La Forge » : la réception des travaux aura lieu mardi prochain à 15 heures. Mme le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Madame DEXPERT, Vice-présidente du Conseil Général, laquelle espère que les conditions de travail seront satisfaisantes suite à ces travaux. Ce courrier semble de bonne augure pour l'utilisation future du bâtiment dans le cadre des classes du patrimoine.

Route de Sansonnet : Le bornage sera bientôt effectué par Monsieur FONTEYNE, Géomètre-Expert.

Miroir : Madame BREBANT demande la pose d'un miroir de sécurité à la sortie de sa propriété au lieudit "les Sablons". La demande sera transmise aux services de la D.D.E.

Chemin de « Plate-Rue » : Monsieur RAIMOND Jean-Marc signale le mauvais état d'un mur de soutènement. La question sera évoquée en commission compétente.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux réalisés par les Services Techniques en juillet et en août.

Ecoles : Monsieur BRILLAUD et Madame HERAUD font un rapide compte-rendu de la dernière rentrée scolaire. Il y a 71 élèves, soit un peu moins que l'an dernier. Les travaux au réfectoire sont également abordés. Des rideaux foncés sont à poser dans le local "sieste". Cela concerne, en effet, 13 élèves. Le nombre exact des repas servis à la cantine reste à préciser pour parfaire les commandes de repas.

C.C.B. : Monsieur MICHEL évoque la création, au sein de la C.C.B., d'une commission d'accessibilité intercommunale. Un membre par commune membre de la C.C.B. doit être désigné. Il est demandé à Monsieur HILARION de faire partie de cette commission.

Voirie : Mademoiselle BERNAUD évoque le problème des arrêts dangereux des bus scolaires à Chante-Alouette, de même que la sortie dangereuse de la propriété de Monsieur MOLLIER.

Fauchage voirie : Monsieur RIVIERE regrette que la question du recours à une entreprise privée pour les travaux de fauchage sur la commune n'ait pas été évoquée en Conseil. Il lui est fait réponse que la Commission compétente avait toute compétence pour prendre cette décision sans en référer au Conseil.

Salle Polyvalente : Monsieur RIVIERE évoque le problème de la propreté du matériel de la salle polyvalente lors des locations. Il s'agit d'un problème récurrent mais qui doit être revu en commission.

C.C.B. : Monsieur BERNARD évoque les travaux de la Commission d'Evaluation du Transfert des Charges de la C.C.B. La question sera revue prochainement.

Décharge du « Cassard » : Monsieur BERNARD évoque sa rencontre avec Monsieur GARDEBOIS, lequel regrette l'existence, près de sa propriété, de ce terrain servant aux déchets verts. La question est à étudier en commission.

Fiscalité : Monsieur BERNARD fait connaître au Conseil la demande de Monsieur GUENAIIS concernant la possibilité de dégrèvement d'impôts locaux au profit des personnes handicapées.

C.I.S.P.D. : Monsieur MIGLIORINI fait un rapide compte-rendu des premières réflexions du C.I.S.P.D., notamment sur les questions liées à l'alcoolisme. Des propositions seront bientôt formulées.

E.T.D.E. : Monsieur MARENDA évoque les perturbations dans les communications informatiques suite, semble t-il, aux interventions d'E.T.D.E. sur le poste situé près de la Maison des Associations. Madame le Maire regrette de n'être pas informée lors de ces interventions.

Tennis : Monsieur PONTACQ demande que l'on prévoit, dès que possible, la peinture de la porte du local du tennis.

Bulletin Municipal : La prochaine réunion de travail aura lieu lundi prochain à 18 heures 30.

La séance est levée à 23 heures 50.

